



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
31 mars 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle 2011

6-17 juin 2011, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme pour le Zimbabwe
(2012-2015)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération antérieure et enseignements tirés	3
III. Programme proposé.....	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	5
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources	7



I. Analyse de la situation

1. Le présent descriptif de programme pour le Zimbabwe s'inspire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2012-2015 qui, lui-même, tient pleinement compte des priorités nationales décrites dans le Programme de redressement économique à court terme (STERP 1 et 2), du Plan à moyen terme et des conclusions du récent Rapport sur l'analyse de la situation du pays (2010).

2. Au Zimbabwe, les élections ont été l'évènement le plus important de l'année 2008. Les périodes qui ont précédé et suivi ces élections ont été marquées par une polarisation politique et un conflit entre les partis ayant eu pour conséquence une grande instabilité politique et une profonde crise économique caractérisée par une hyperinflation et une baisse cumulative du produit intérieur brut (PIB) de 50,3 % en 2008. Cette situation a été à l'origine d'une fuite considérable des capitaux et des compétences et de l'érosion des finances publiques, ce qui a gravement réduit la capacité du pays à fournir des services sociaux de base et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a aussi sérieusement affaibli les institutions nationales aux niveaux de la gouvernance et de la responsabilisation et réduit l'efficacité du pays en matière de planification de l'économie et de mise en œuvre de projets dans ce domaine.

3. Du fait de l'impasse politique qui a suivi les élections de 2008, les trois principaux partis politiques du pays (ZANU-PF, MDC-T et MDC-M) ont signé un Global Political Agreement (Accord politique général) qui a conduit à la formation d'un gouvernement de coalition en février 2009. Cet accord a marqué le début d'une situation politique relativement stable qui a permis de consolider l'économie. Le taux de croissance réelle du PIB du Zimbabwe a été de 4,7 % en 2009 et, pour 2010, il devrait atteindre 8,1 %. Des progrès sensibles ont également été enregistrés dans la fourniture de services sociaux. Ainsi, le Zimbabwe a pu accomplir des progrès notables dans la réalisation d'un certain nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement, par exemple la mise en place de l'enseignement primaire pour tous avec un taux de scolarisation net de 91 % en 2009 (inférieur cependant aux 98,5 % de 2002). Le pays est aussi en bonne voie pour parvenir à l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

4. En dépit de ces résultats positifs, la reprise économique reste fragile, essentiellement à cause des défis que posent les problèmes politiques incessants, la détérioration des infrastructures sociales et économiques, la faiblesse de l'aide publique au développement (environ 650 millions de dollars, consacrés en grande partie à l'aide humanitaire), la baisse des flux d'investissement (environ 60 millions de dollars en 2009, soit le niveau le plus bas de l'Afrique australe). La dette extérieure représente environ 6,9 milliards de dollars, soit 103 % du PIB, avec des flux limités de revenus de l'ordre de 2 milliards par an. Le Gouvernement a donc des contraintes budgétaires pour financer les services de base. Compte tenu de ces problèmes économiques, assortis d'une situation politique fragile, le Zimbabwe ne pourra vraisemblablement pas atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Selon le rapport sur les OMD, 72 % de la population vivaient en-dessous du seuil de pauvreté en 2003. En outre, l'augmentation des niveaux de pauvreté a été à l'origine de sérieux problèmes environnementaux tels que le déboisement et la dégradation des sols. Le fait que sur les trois objectifs prioritaires du Zimbabwe (objectifs 1, 3 et 6) seul l'objectif 6 visant à lutter contre le VIH/sida et le paludisme indique une tendance positive, le taux de prévalence du

VIH ayant baissé de 23,7 % en 2001 à 14 % en 2009, témoigne de l'ampleur du problème. Malgré cette tendance, le taux de prévalence toujours élevé compromet sérieusement les efforts de redressement du pays.

5. Le Gouvernement a déclaré explicitement qu'il souhaitait vivement que son pays passe du mode humanitaire à celui de la reprise et du développement. Toutefois, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépendra de la vigueur de la reprise économique, de la capacité du pays à générer des revenus et des progrès réalisés pour assurer une stabilité politique à long terme.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

6. Il ressort des évaluations effectuées que le PNUD a bien répondu aux priorités de développement nationales et s'est montré suffisamment souple pour s'adapter aux problèmes émergents. Il a notamment joué un rôle de premier plan en facilitant le dialogue politique qui a contribué à une stabilité politique relative, renforcé le rôle de contrôle du Parlement par la création de comités et encouragé le dialogue sur les droits de l'homme qui a débouché sur la création de la Commission des droits de l'homme du Zimbabwe. Le PNUD a également apporté son appui au Gouvernement pour formuler des stratégies et des politiques économiques (Plans de redressement économique à court terme 1 et 2 lancés après le « Global Political Agreement ») qui ont énormément contribué à la stabilisation et au redressement de l'économie. La production d'un rapport national sur le développement humain concernant les comportements vis-à-vis des spécificités de chaque sexe a sensibilisé l'opinion publique aux synergies entre l'égalité des sexes et le développement. Actuellement, le PNUD apporte également son appui à des consultations sur le processus de rédaction de la constitution, exercice sur lequel seront sans doute fondées de nombreuses réformes à l'avenir.

7. Nombre de ces interventions ont joué un rôle de catalyseur en mobilisant d'importantes ressources autres que les ressources de base, en particulier dans les domaines du VIH/sida et de la gouvernance démocratique. Néanmoins, en raison de la nécessité de répondre aux priorités émergentes et aux demandes massives d'appui à la reprise, le programme s'est fragmenté. Des améliorations devraient notamment être apportées dans les domaines suivants : renforcement du suivi, évaluation et établissement de rapports, intégration dans la conception des programmes de stratégies tenant compte de la faiblesse des capacités institutionnelles et des moyens de les renforcer, élaboration de stratégies de partenariat plus larges notamment avec le secteur privé et les organisations de la société civile et renforcement de la coordination avec les programmes de donateurs.

8. L'expérience de ces dernières années met en évidence le rôle stratégique que peut jouer le PNUD en tant que catalyseur, dans un contexte de partenariat très difficile où la capacité nationale de mise en œuvre est limitée, pour réduire au minimum les changements ultérieurs et stabiliser la situation. La neutralité et les compétences du PNUD restent un atout fondamental pour le Gouvernement, les organisations de la société civile et les partenaires au développement.

III. Programme proposé

9. Le nouveau programme de pays s'appuiera sur deux piliers alignés sur les priorités nationales et le PNUAD : a) conserver la dynamique des réformes de gouvernance et les consolider et b) promouvoir des réformes économiques et un redressement rapide pour avoir des moyens de subsistance durables. Pour répondre à ces priorités, l'appui stratégique du programme consistera d'abord à donner des avis politiques et à renforcer les capacités dans les domaines de la gouvernance, de l'apaisement national et de la responsabilisation des institutions ainsi que de la planification et de la mise en œuvre de la politique économique. Dans le cadre de ces deux orientations principales, le programme continuera également à soutenir la lutte contre le VIH/sida et fournira aussi aux communautés des occasions de renforcer leur résilience pendant la période de redressement.

10. Le programme sera orienté par le besoin impératif de réaliser rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement au Zimbabwe et il bénéficiera de la coopération Sud-Sud pour accroître les possibilités du pays. Le PNUD forgera aussi des partenariats solides avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes.

Réformes de la gouvernance (premier pilier)

11. Au titre du premier pilier, l'appui du PNUD sera axé sur quatre domaines interdépendants : a) soutien de la participation du peuple à la gouvernance démocratique grâce à l'appui apporté à l'élaboration de la constitution et aux processus électoraux; b) apaisement national, dialogue et réconciliation; c) renforcement des capacités des institutions de contrôle en matière de gouvernance et de droits de l'homme; d) réformes des secteurs judiciaire et public. Cette composante du programme s'efforcera en particulier de renforcer les capacités des institutions pertinentes et des organes de contrôle (Commission électorale du Zimbabwe, Commission des droits de l'homme et Parlement par exemple) à mener à bien leurs mandats. Le programme fournira également des services consultatifs de caractère politique pour les réformes juridiques et judiciaires conduisant à un meilleur système d'administration de la justice et au respect de la règle du droit, qui sont tous indispensables pour permettre au pays de parvenir à un redressement économique durable.

Réformes et redressement économiques (deuxième pilier)

12. Au titre du deuxième pilier, le PNUD concentrera son appui sur quatre domaines principaux : a) renforcement des capacités des institutions nationales responsables de la gestion économique pour mener à bien leurs mandats, y compris en aidant à mettre en œuvre une politique gouvernementale de coordination de l'aide; b) restauration des moyens de subsistance communautaires; c) gestion des terres et des ressources naturelles et changements climatiques; d) accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Une approche à facettes multiples, associant des interventions macro et microéconomiques à la génération de revenus et à une croissance économique permettant de réduire la pauvreté, s'impose pour assurer la croissance économique et le développement. Elle sera également indispensable pour permettre au Zimbabwe de tirer le meilleur parti possible des ressources d'assistance, ô combien

nécessaires, fournie au Gouvernement pour l'aider à gérer la coordination de l'aide, en particulier rendre opérationnel le « Government Development Forum » (Forum gouvernemental pour le développement). Étant donné qu'il y a au Zimbabwe une corrélation directe entre la terre et la pauvreté, le soutien au développement d'un régime national d'administration foncière sera une autre composante de l'appui du PNUD dans ce domaine. En même temps, les niveaux élevés de pauvreté dans le pays continuent à être exacerbés par l'impact du changement climatique qui a un effet direct sur la sécurité alimentaire et la disponibilité de l'eau. L'appui du PNUD dans ce domaine sera principalement axé sur le renforcement des capacités des institutions et des communautés nationales pour gérer l'environnement, les terres et les autres ressources naturelles peu abondantes en prenant en considération l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. L'appui du PNUD à la restauration des moyens de subsistance des communautés sera fortement ancré dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté du programme proposé. Afin de contribuer à la diminution de l'incidence du VIH et du sida sur le processus de redressement économique, le PNUD s'appuiera sur son rôle actuel en qualité de bénéficiaire principal des ressources fournies par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme au Zimbabwe pour continuer à apporter son concours à la coordination et à la mise en œuvre du programme national d'intervention en renforçant les capacités de coordination et de gestion, y compris l'administration des ressources du Fonds mondial au niveau national.

14. Reconnaissant le lien qui existe entre la mise en œuvre du plan à moyen terme et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le PNUD facilitera l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action visant à accélérer l'application de mesures permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour garantir la formulation et la planification de politiques fondées sur des éléments factuels, un appui sera fourni à l'Office national de statistiques pour recueillir et collationner des données sur le développement et effectuer régulièrement des évaluations de la pauvreté au niveau national.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

15. Pour exécuter le programme, le bureau de pays disposera de capacités internes suffisantes. Des moyens souples seront recherchés pour tirer parti des capacités existantes et solliciter des compétences additionnelles afin de combler des lacunes importantes en ressources humaines et en capacités en exploitant la base mondiale de ressources humaines et les réseaux de partage des connaissances du PNUD. En 2011, le bureau de pays sera également renforcé en nommant des responsables dans les domaines les plus importants des politiques et des opérations.

16. En général, les interventions du programme seront exécutées et mises en œuvre à l'échelon national (NEX/NIM); d'autres modalités seront éventuellement utilisées en accord avec le Gouvernement (exécution directe/mise en œuvre directe (DEX/DIM), Programme rapide de réforme foncière et de réinstallation) en fonction des besoins opérationnels. Des programmes et des activités conjoints seront élaborés, mis en œuvre, suivis et évalués en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies. Une attention particulière sera accordée à la faiblesse des capacités d'exécution des partenaires nationaux, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et les recommandations des audits.

17. Le suivi du programme sera assuré à l'aide du plan intégré de suivi et d'évaluation. Les évaluations des résultats et le suivi sur le terrain seront institutionnalisés dans le nouveau programme. En 2013, le bureau de pays procédera à l'examen à moyen terme du programme de pays conjointement avec le Gouvernement, les institutions des Nations Unies et les parties prenantes concernées.

Gestion des risques

18. Étant donné le contexte national complexe, des risques innés importants peuvent avoir une influence sur l'exécution du programme de pays. Les principaux risques sont notamment l'instabilité du pays ou l'effondrement du Gouvernement de coalition et ses effets sur l'environnement économique, politique et social et le fait que le pays n'ait pas réussi à obtenir de nouveau l'engagement de la part des donateurs bilatéraux ce qui a entraîné une diminution de leur soutien. L'atténuation des risques sera intégrée dans la conception des programmes et dans les modalités de mise en œuvre appropriées.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Zimbabwe (2012-2015)

Priorité ou objectif national : Bonne gouvernance pour parvenir au développement durable

Résultats 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 du PNUAD : Amélioration du système judiciaire et application de la règle de droit; renforcement des mécanismes de consolidation de la paix, et de prévention, gestion et règlement des conflits; renforcement de la responsabilisation dans la gestion des ressources publiques et la fourniture de services; amélioration de la participation des citoyens dans les structures et processus de gouvernance démocratique

Domaine d'intervention du Plan stratégique : Gouvernance démocratique

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et cible(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars É.-U.)</i>
Le Ministère de la justice et des affaires juridiques et le système judiciaire prendront la direction des réformes dans les domaines juridique, judiciaire et électoral.	Les institutions des Nations Unies apporteront un appui technique et renforceront les possibilités de programmation conjointe.	Le PNUD mobilisera des ressources financières, fera des analyses, donnera des avis techniques et organisera des programmes de formation pour a) renforcer de manière ciblée les capacités de la commission électorale du Zimbabwe ; b) réformer le système judiciaire; c) améliorer l'éducation du public et le contrôle exercé par les organisations de la société civile. En consultation et en collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, le PNUD pourra peut-être renforcer aussi quelques aspects essentiels du processus électoral.	<i>Indicateur</i> : Une Commission électorale zimbabwéenne fonctionnelle <i>Référence</i> : Capacités opérationnelles très limitées de la Commission électorale zimbabwéenne (effectifs, compétences, systèmes, équipement, financement) <i>Cible</i> : La Commission électorale zimbabwéenne atteint les objectifs fixés au niveau des capacités et critères opérationnels convenus. <i>Indicateur</i> : Preuves d'une nette amélioration de la participation des citoyens à des questions d'intérêt national sélectionnées et du contrôle qu'ils exercent <i>Référence</i> : Les tribunes nationales	Conception, acceptation et réalisation des interventions de développement des capacités convenues de la Commission électorale zimbabwéenne (structure fonctionnelle claire, systèmes de base, élargissement de la base de compétences, amélioration ciblée des équipements physiques) Réalisation d'une analyse et élaboration de propositions pour la réforme du système judiciaire et de contrôle et mesures prises pour dégager un consensus entre les parties prenantes Conception, pilotage et intégration de structures, systèmes, mécanismes ou processus dans les organisations publiques	Ordinaire : 10 800 Autres : 20 000

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et cible(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars É.-U.)</i>
			d'engagement civique et civiques afin sont peu nombreuses et d'assurer une plus reposent sur un nombre large participation des relativement limité citoyens d'organisations et de particuliers.		
			<i>Cible</i> : Mise en place, au plus tard en 2015 sinon avant, de mécanismes, structures ou processus fonctionnels et largement inclusifs de participation des citoyens		

Priorité ou objectif national 2 : Croissance durable et développement économique favorables aux pauvres

Résultats 2.1, 4, 6 et 7 du programme de pays/PNUAD : Amélioration des politiques et stratégies de gestion de l'économie et de développement en faveur des pauvres; gestion et exploitation rationnelles de l'environnement, des ressources naturelles et des terres afin de promouvoir le développement durable; accès universel aux moyens de prévention, de traitement, de soins du VIH et de soutien

Domaine d'intervention du Plan stratégique : Élimination de la pauvreté

Le Ministère des finances et de la planification économique et celui des services sociaux assureront la direction des mesures de réforme, notamment formulation et mise en œuvre des politiques.	Les institutions des Nations Unies seront des partenaires pour les activités de sensibilisation et fourniront un appui technique dans les domaines de leur compétence. Les donateurs peuvent fournir un soutien technique et financier au niveau des stratégies nationales de développement.	Le PNUD fera des analyses, donnera des avis techniques, apportera un appui financier, facilitera l'établissement de partenariats (Sud-Sud, par exemple) et, après en avoir discuté, offrira des services de gestion pour la préparation et la mise en œuvre de programmes complets de gestion et de redressement de l'économie, de gestion de l'environnement et de fourniture de services.	<i>Indicateurs</i> : Les principaux cadres et programmes politiques et institutionnels sont conformes à une croissance inclusive et répondent aux principaux risques du développement. <i>Référence</i> : Élaboration d'un plan à moyen terme (2010); mise en place d'une subvention du Fonds mondial <i>Cible</i> : Forum gouvernemental pour le développement (GDF) fonctionnel; accord sur un système d'administration foncière réformé; un certain nombre de femmes et de jeunes	Interventions de développement des capacités convenues du Forum gouvernemental (GDF) et désignation, acceptation et mise en œuvre des activités des institutions nationales concernées par le VIH/sida Analyse et préparation de propositions sur l'administration foncière, mesures prises pour dégager un consensus et achèvement du déploiement initial Programme communautaire de redressement mené à bien dans 20 districts	Ordinaire : 15 000 Autres : 110 000
--	--	---	--	---	--

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et cible(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars É.-U.)</i>
	Le secteur privé sera un partenaire essentiel pour donner des avis et contribuer à la formulation et la mise en œuvre des politiques.			bénéficiaire de projets communautaires sur les moyens de subsistance (à déterminer); réussite de la mise en place de la subvention du Fonds mondial	